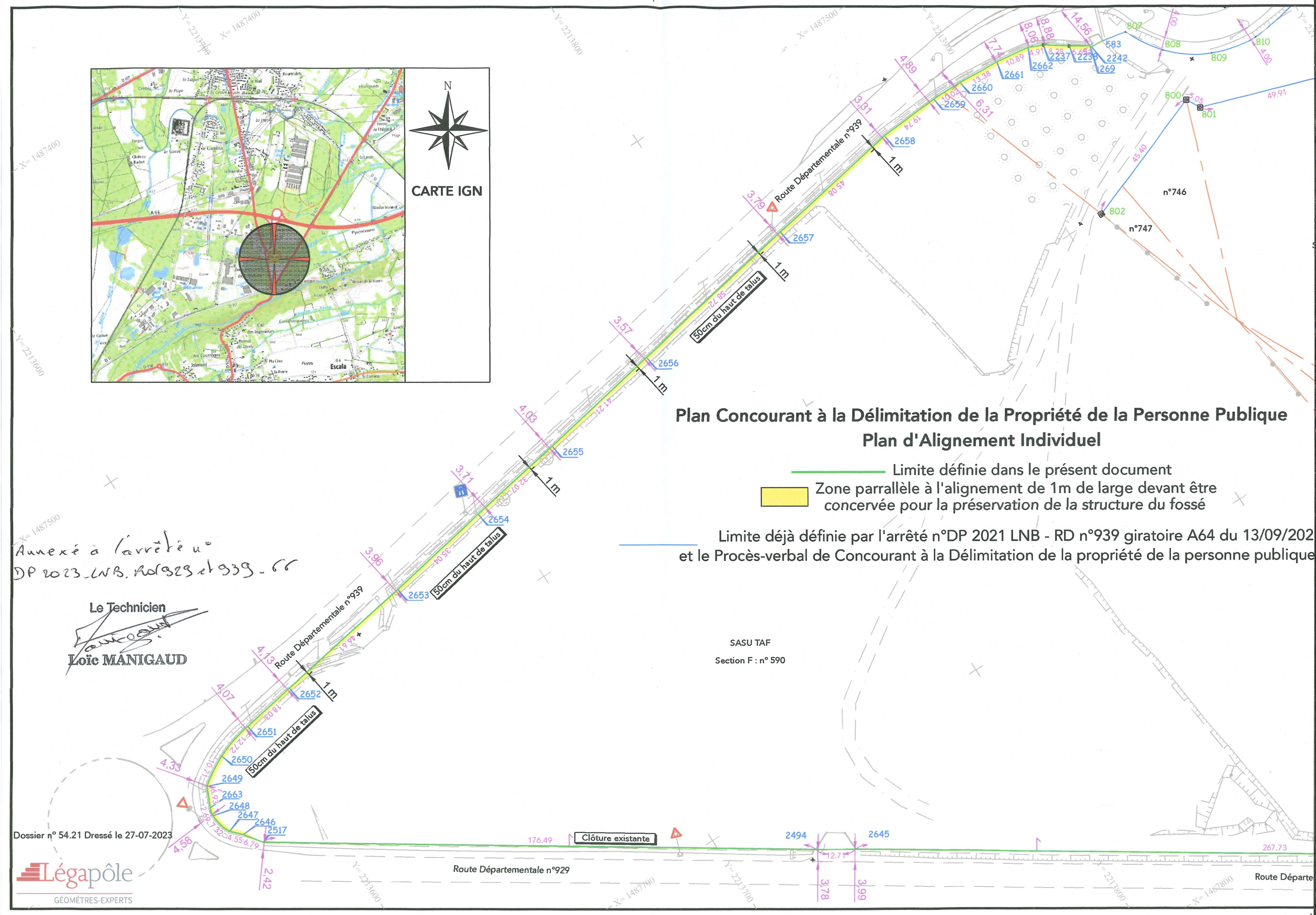

Plan Concourant à la Délimitation de la Propriété de la Personne Publique
Plan d'Alignement Individuel

Limite définie dans le présent document

Zone parrallèle à l'alignement de 1m de large devant être concervée pour la préservation de la structure du fossé

Limite déjà définie par l'arrêté n°DP 2021 LNB - RD n°939 giratoire A64 du 13/09/202
et le Procès-verbal de Concourant à la Délimitation de la propriété de la personne publique